



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Nouvelle – Aquitaine**

**Arrêté préfectoral n° 2024/67**

**création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les communes de  
LACOMMANDE, de LACQ et de MONT.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

**VU** le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de M. Julien CHARLES préfet des Pyrénées-Atlantiques ;

**VU** le décret du 5 juillet 2024 portant nomination de M. Samuel GESRET secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

**VU** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

**VU** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du Code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°64-2024-08-26-00006 du 26 août 2024 donnant délégation de signature à M. Samuel GESRET secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

**VU** le rapport et les propositions du 21 août 2024 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;

**VU** les absences d'avis émis par les communes et EPCI concernées entre le 30 octobre 2023 et le 30 décembre 2023 ;

**VU** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 25 avril 2024 ;

**Vu** les absences d'observation du public recueillies entre le 10 juin 2024 et le 15 juillet 2024 .

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**CONSIDÉRANT** que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

**CONSIDÉRANT** que les communes du département des Pyrénées Atlantiques ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

**CONSIDÉRANT** que la consultation du public a été réalisée du 10 juin 2024 au 15 juillet 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques,

## **ARRÊTE**

### **Article premier : Généralités**

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'Environnement, les secteurs d'information des sols (SIS) sont créés pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunale Communauté de Communes de Lacq-Orthez.

Sur la commune de LACOMMANDE :

- Fiche SIS N° SSP00124380101, site d'Ancien puits Lacommande 101

Sur la commune de LACQ :

- Fiche SIS N° SSP00124340101, site d'Ancien puits LACQ 22 et 44
- Fiche SIS N° SSP00123540101, site d'Ancien puits Lacq 52, 53, 54, 68, Manifold M7

Sur la commune de MONT :

- Fiche SIS N° SSP00124310101, site d'Anciens puits LACQ 25 et 86

Ces secteurs d'information des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

**Article 2 : Publicité**

Les secteurs d'information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet : <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratif du département des Pyrénées-Atlantiques.

**Article 3 : Notifications**

Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1, et des DDT(M).

**Article 4 : Exécutions**

Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les inspecteurs de l'environnement placés sous son autorité, le maire de Lacommande, le maire de Lacq, le maire de Mont et les présidents d'EPCI sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le **17 SEP. 2024**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire général,

Samuel GESRET

17 SEP 2024

Le Secrétaire général  
Pour le Prêtre et par délégation

Samuel GERRÉ

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS TEPF puits Lacommande-101 - LCO101 à LACOMMANDE

## Description du établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 06/09/2019

Nom : TEPF puits Lacommande-101 - LCO101

Adresse : HEUGUERE

Commune principale : LACOMMANDE (64299)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 15/04/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00124380101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : Le site LCO-101 a été réhabilité pour un usage agricole. Les travaux de réhabilitation ont été encadrés par arrêté « Premier donné acte » Mines/2015/40 du 06/08/2015 complété par l'arrêté préfectoral Mines/2017/01 du 15/03/2017 en ce qui concerne le puits LCO101 et son emprise. Les travaux de réhabilitation ont fait l'objet d'un procès-verbal de récolement qui a conduit à lever la police des mines pour le puits LCO-101 (arrêté préfectoral Mines/2019/002 du 01/02/2019).

Le site a été rendu à son propriétaire.

Documents associés<sup>2</sup> : Arrêté préfectoral MINES/2017/01

Arrêté préfectoral MINES/2015/40

Arrêté préfectoral MINES/2019/002

Rapport de recevabilité

Mémoire de fin de travaux

Annexe 1 - Plan d'état des lieux initial avant travaux

Annexe 2 - Plan Détection de Réseaux - LCO101 -Technisol

Annexe 3 - Plan topographique des excavations

Annexe 4 - Plan d'état des lieux final après travaux

Annexe 5 - Plan des zones polluées identifiées avant travaux

Annexe 6 - Cartographie des teneurs résiduelles

Annexe 7 - Tableau Analyses eaux rejetées sortie UTE

Annexe 8 - Tableau Analyses TN aires de stockage

Annexe 9 - Tableau Analyses du milieu récepteur

Annexe 10-Tableau Analyses fond géochimique LCO101 et terres UDL (tableau 3 AP)

Annexe 11-Tableau Analyses libératoires

Annexe 12-Tableau Analyses résiduelles sondages

Annexe 13A-Tracabilité des lots remblayés par maille et par fouille

Annexe 13B-Tableau Analyses lots remblayés-V2

Annexe 14 - Procédures contrôle et prélèvement AMO LCO101

Annexe 15A \_ registre BSD phase 1

Annexe 15B \_ registre BSD phase 2

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 15/04/2022

Description<sup>3</sup> :

Ancien site de puits de production de gaz sur la commune de Lacommande. L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits Lacommande-101 (LCO-101) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposé en préfecture le 29 décembre 2014.

Le puits LCO-101 a été foré du 24 novembre 1973 au 22 avril 1974. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 414 778 m, Y = 6 247 671 m, Zsol = 183,75 m. Le puits LCO-101 a été bouché définitivement en novembre 1995. La tête de puits a été découpée à environ 3 m/sol.

Le site LCO-101 occupe une superficie totale d'environ 32 487 m<sup>2</sup>. Les environs immédiats du site LCO-101 sont constitués de terrains agricoles et de bois.

Les cours d'eau présents dans le secteur du site sont :

- au sud : le ruisseau de Seubemale ;
- à l'est : la rivière de Baïse située à environ 900 m.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en 2014 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé :

- des teneurs en hydrocarbures dans les sols, avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg. Certains prélèvements présentaient des valeurs pouvant aller jusqu'à 34 000 mg/kg ;
- l'absence de migration de la pollution des sols vers le ruisseau de Seubemale ;
- l'absence de nappe souterraine superficielle au droit du site.

Les travaux de réhabilitation du site ont été réalisés de décembre 2016 à juin 2017 pour un usage agricole.

Les travaux ont été encadrés par arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2015/40 du 06/08/2015 complété par l'arrêté Mines/2017/01 du 15/03/2017).

Les installations de surface et les ouvrages enterrés ont été démantelés. L'ensemble des déchets de démolition a été évacué.

Les terres du site impactées aux hydrocarbures ont été purgées. À l'issue des travaux, la concentration maximale résiduelle en hydrocarbures totaux retrouvée sur le site LCO-101 est de 1 400 mg/kg. L'ensemble des terrains est conforme aux objectifs de réhabilitation fixés par l'AP n°2017/01.

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux sur le site LCO-101 est compatible d'un point de vue sanitaire avec l'usage agricole.

Sur la base du rapport de fin de travaux établi par l'exploitant le 05/03/2018, complété le 16/11/2018 et la visite du site, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 21/01/2019.

La police des mines a été levée au niveau du puits LCO-101 par l'arrêté préfectoral Mines/2019/002 du 01/02/2019.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné


## Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Lacommande	2	0A	0532	64
Lacommande	2	0A	0550	64
Lacommande	2	0A	0553	64
Lacommande	2	0A	0554	64
Lacommande	2	0A	0685	64
Lacommande	2	0A	0687	64
Lacommande	2	0A	0689	64
Lacommande	2	0A	0691	64
Lacommande	2	0A	0723	64
Lacommande	2	0A	0724	64
Lacommande	2	0A	0726	64

Lacommande	2	0A	0727	64
Lacommande	2	0A	0729	64


Plans cartographiques :

 **Emplacement classification**

Fond de carte SCAN IGN®

Classification :  
SSP00124380101

---

 **Emprise classification**

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN®

Classification :  
SSP00124380101

Coordonnées du centroïde  
(Web Mercator) :

Long. : -28552.74835110336, Lat. : 2683570.948728124

Superficie estimée :

32553 m<sup>2</sup>

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

**TEPF PUIITS LACOMMANDE-101 - LCO101**

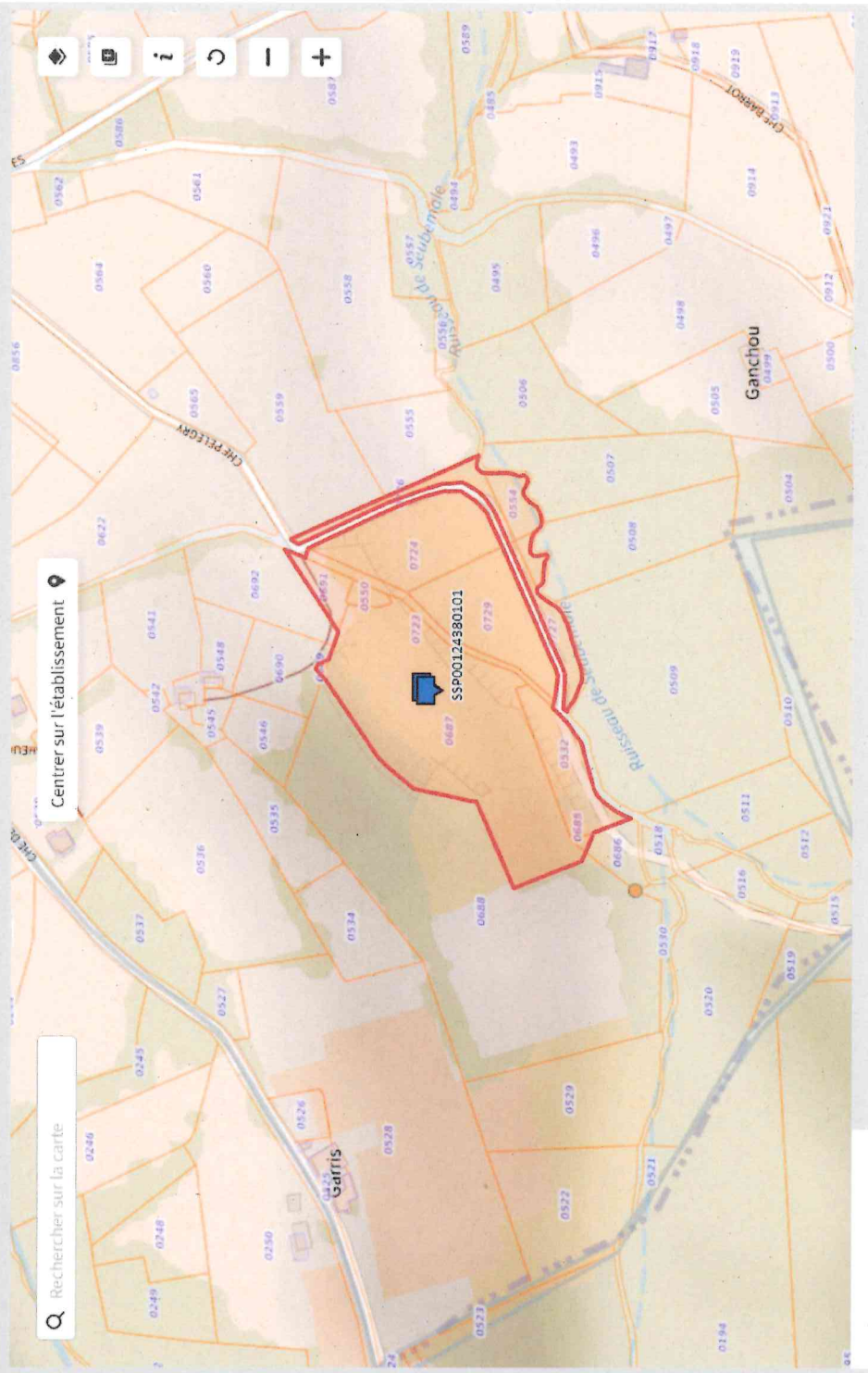
Mise à jour : 06/09/2019  
 Organisme gestionnaire : DREAL - DRIEE - DEAL  
 Identifiant SSP : SSP0012438  
 Autres identifiants : 64.0161  
 Source de données : BASOL  
 Activité :  
 Période d'activité : N/A  
 Localisation : 64299 LACOMMANDE  
 Nature de la géolocalisation : Coordonnées de l'adresse

**Instruction**

**#SSP001243801** Statut de l'instruction : En cours  
 Mise à jour : 15/04/2022  
 État de la fiche : Soumis

**Classification**

**Fiche SIS #SSP00124380101** Statut de la classification : SIS  
 Mise à jour : 15/04/2022  
 État de la fiche : Validé





# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS TEPF

## puits Lacq 52, 53, 54, 68, manifold M7 - LA052, LA053, LA054, LA068, M7LS à LACQ

### Description du établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 30/10/2019

Nom : TEPF puits Lacq 52, 53, 54, 68, manifold M7 - LA052, LA053, LA054,  
Adresse : CHEMIN DE CARRIOU  
Commune principale : LACQ (64300)  
Communes secondaires Non renseigné  
Activités : Non renseignée  
Description : Non renseignée

### Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 04/04/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00123540101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : Le site a été réhabilité pour un usage agricole. Les travaux ont fait l'objet d'un procès-verbal de récolement qui a conduit à lever la police des mines pour ce site (arrêté préfectoral Mines/2018/09 du 19/10/2018).

Documents associés<sup>2</sup> : Arrêté préfectoral Mines/2018/09

rapport de recevabilité

DADT Lacq 52, 53, 54, 68 et réseaux de collectes associées jusqu'au manifold M7

### Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 30/10/2019

Description<sup>3</sup> : Un diagnostic environnemental en date de mars 2014 a montré la présence :

dans les sols :

- d'hydrocarbures totaux (HCT) à des concentrations comprises entre 50 et 450 mg/kg
- d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) avec une concentration maximale mesurée de 5,9 mg/kg

dans les sédiments du ruisseau :

- d'hydrocarbures totaux (HCT) en amont du site à une concentration maximale de 780 mg/kg
- de cuivre (Cu) en amont du site à une concentration de 71 mg/kg

dans les eaux du ruisseau :

- de traces de benzène toluène éthylbenzène et xylènes (BTEX) en

amont et aval du site à des concentrations respectives de 1,2 et 1,9 µg/L

Un impact sur les eaux souterraines ou hors site n'a pas été observé.  
Les impacts en hydrocarbures totaux (50-450 mg/kg) et aromatiques polycycliques (5,9 mg/kg maximum) permettent un usage agricole.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

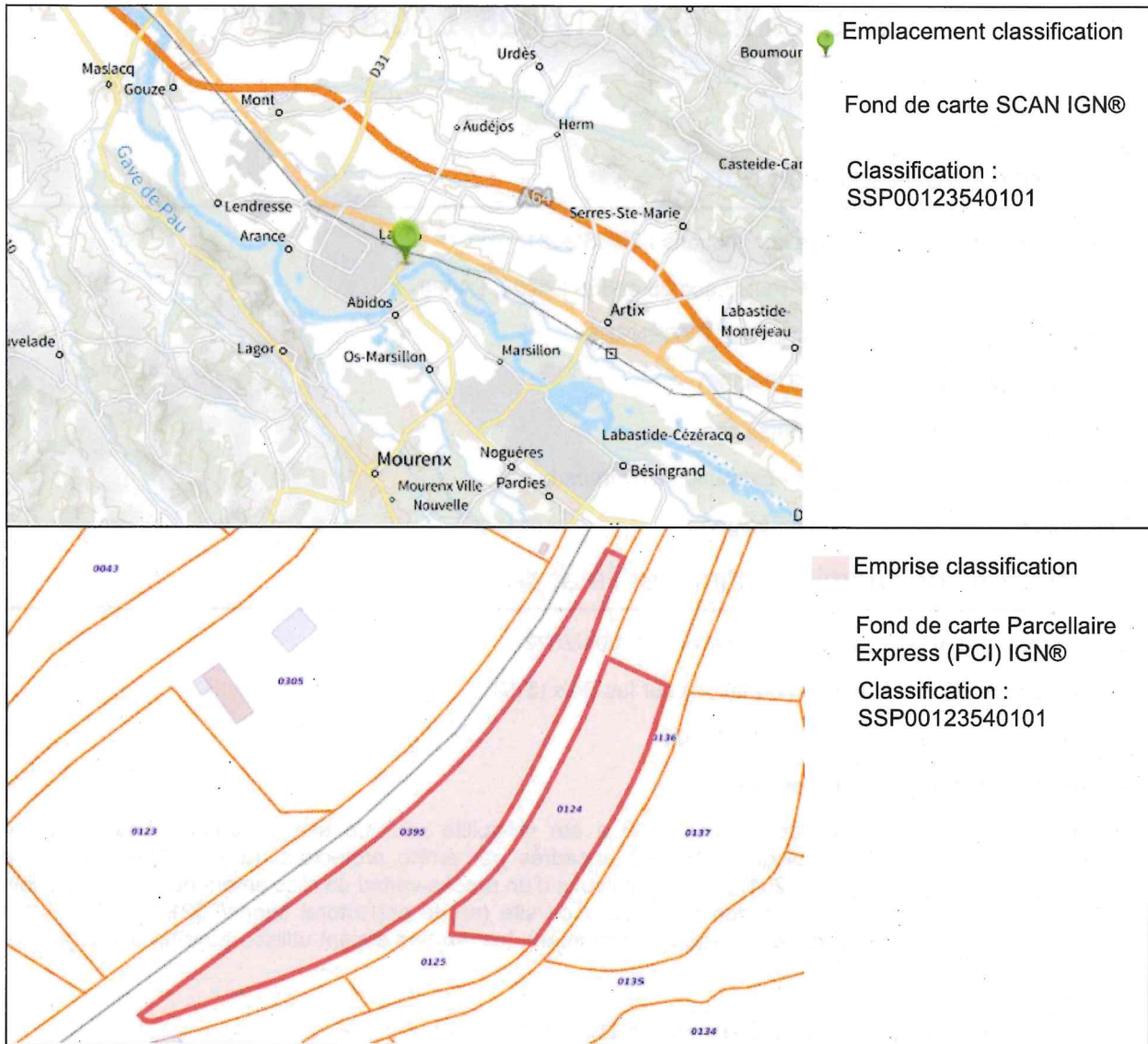
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Lacq	1	AI	0124	64
Lacq	1	AI	0395	64

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
(Web Mercator) :

Long. : -69265.48877617241, Lat. : 5374200.087028759

Superficie estimée :

6239 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS TEPF

## Puits Lacq 25 et 86 - LA025, LA086 à MONT

### Description du établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 26/08/2021

Nom : TEPF Puits Lacq 25 et 86 - LA025, LA086

Adresse : ROUTE DES PYRÉNÉES

Commune principale : MONT (64396)

Communes secondaires Non renseigné

Activités : 11.1Z - Extraction d'hydrocarbures

Description : Non renseignée

### Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 14/04/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00124310101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : Le site LA025/LA086 a été réhabilité pour un usage agricole. Les travaux de réhabilitation ont été encadrés par arrêté préfectoral (arrêté Mines/2017/04 du 21/04/2017) et ont fait l'objet d'un procès-verbal de récolement qui a conduit à lever la police des mines pour ce site (arrêté préfectoral Mines/2021/10 du 30/04/21). Lors de la visite de récolement, les terrains étaient utilisés pour un usage agricole.

Documents associés<sup>2</sup> : Arrêté préfectoral MINES/2017/04

Arrêté préfectoral Mines/2021/10

Rapport de recevabilité

Mémoire de fin de travaux

Arrêté préfectoral MINES/2017/04

Arrêté préfectoral Mines/2021/10

Rapport de recevabilité

Mémoire de fin de travaux

Annexe 1 - Plan topographique de l'état initial

Annexe 2 - Plan de détection des réseaux enterrés

Annexe 3 - Plan topographique des excavations

Plan\_topographique\_etatfinal

Annexe 5 - Plan des impacts sols à traiter  
Annexe 6 - Cartographies des concentrations résiduelles  
Annexe 3 - Plan topographique des excavations  
Arrêté préfectoral MINES/2017/04  
Arrêté préfectoral Mines/2021/10  
Rapport de recevabilité  
Mémoire de fin de travaux  
Arrêté préfectoral MINES/2017/04  
Arrêté préfectoral Mines/2021/10  
Rapport de recevabilité  
Mémoire de fin de travaux  
Annexe 1 - Plan topographique de l'état initial  
Annexe 2 - Plan de détection des réseaux enterrés  
Annexe 3 - Plan topographique des excavations  
Plan\_topographique\_etatfinal  
Annexe 5 - Plan des impacts sols à traiter  
Annexe 6 - Cartographies des concentrations résiduelles  
Annexe 3 - Plan topographique des excavations  
Annexe 7 - Tableau Analyses libératoires  
Annexe 8 - Tableau Analyses résiduelles sondages  
Annexe 9 - Tableau d'analyse libératoire AS  
Annexe 10.1 - Tableau Analyses lots remblayés  
Annexe 10.2 - Tracabilite des lots remblayés par fouille  
Annexe 11 - ARR  
Annexe 13.1 - Analyses Libératoires résiduelles  
Annexe 13.2 - Analyses lots remblayés  
Annexe 13.3 - Analyses Aires de stockage

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 30/10/2019

Description<sup>3</sup> :

Le diagnostic environnemental en date d'octobre 2014 a montré la présence dans les sols :

- d'hydrocarbures totaux (HCT) à l'emplacement de la tête de puits LA025 (sondages S11 et S12) avec une concentration maximale mesurée de 11000 mg/kg au point de sondage S11 ;
- de cadmium (Cd) avec une concentration maximale mesurée de 4,1 mg/kg au droit du sondage S11 (pour une valeur de comparaison de 2,57 mg/kg : valeur maximale du bruit de fond de l'usine de Lacq établie en 2009)
- de cuivre (Cu) avec une concentration maximale mesurée de 96 mg/kg

au droit du sondage S12 à une profondeur de 2,4 m (pour une valeur de comparaison de 62 mg/kg : valeur maximale du bruit de fond de l'usine de Lacq établie en 2009).

Aucun impact n'a été décelé ni dans les eaux souterraines, ni hors site.

Des travaux de réhabilitation sont prévus afin de rendre le site compatible à un usage agricole.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

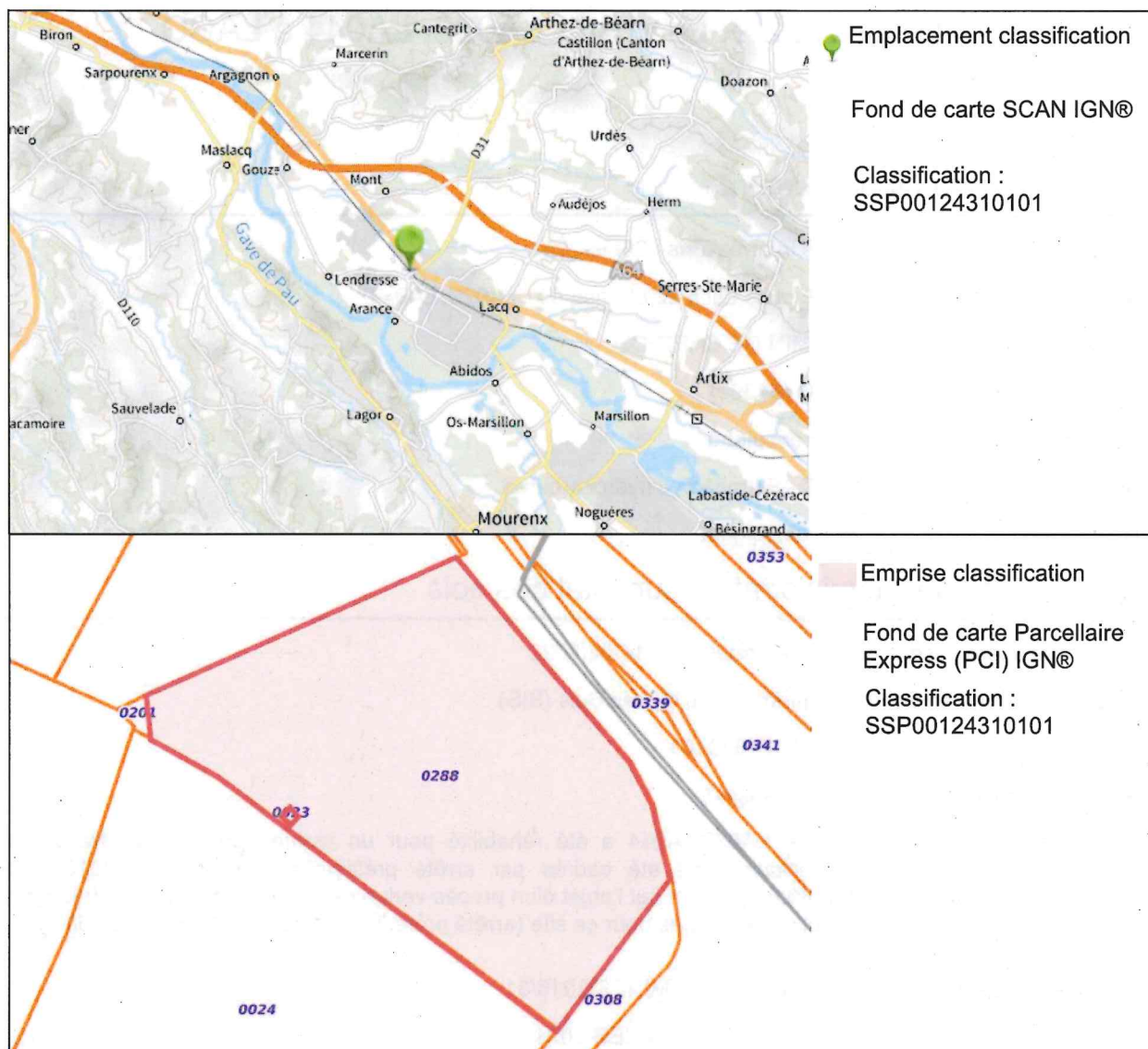
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Mont	1	AB	0288	64

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
(Web Mercator) :

Long. : -72059.32476611108, Lat. : 5376045.238049335

Superficie estimée :

6292 m<sup>2</sup>

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS TEPF

## puits Lacq 22 et Lacq 44 - LA022, LA044 à LACQ

### Description du établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 26/08/2021

Nom : TEPF puits Lacq 22 et Lacq 44 - LA022, LA044

Adresse : CHEMIN DE CARRIOU

Commune principale : LACQ (64300)

Communes secondaires Non renseigné

Activités : 11.1Z - Extraction d'hydrocarbures

Description : Non renseignée

### Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 14/04/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00124340101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : Le site LA022/LA044 a été réhabilité pour un usage agricole. Les travaux de réhabilitation ont été cadrés par arrêté préfectoral (arrêté Mines/2016/31 du 17/08/2016) et ont fait l'objet d'un procès-verbal de récolement qui a conduit à lever la police des mines pour ce site (arrêté préfectoral Mines/2021/13 du 22/06/2021).

Documents associés<sup>2</sup> : Arrêté préfectoral MINES/2016/31

Arrêté Préfectoral MINES 2021/13

Mémoire de fin de travaux LA022-LA044

Rapport de recevabilité LA022, LA044, LA064 et LA073

### Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 30/10/2019

Description<sup>3</sup> : Le diagnostic environnemental en date de mai et juillet 2014 a montré la présence :

dans les sols :

- d'hydrocarbures totaux (HCT) (en 6 points de sondage dans le secteur potentiel des bourbiers) avec une concentration maximale mesurée de 11000 mg/kg au point de sondage T02-B-2 ;

- de benzène toluène éthylbenzène xylènes (BTEX) avec des concentrations au dessus du seuil de comparaison fixé à 0,2 mg/kg au niveau du sondage T04-A-2 avec 0,39 mg/kg ;

- de cuivre (Cu) avec des concentrations mesurées de 63 et 80 mg/kg au droit des sondages LA022.06-1 et T04-A-2 entre 0,8 et 1,7 m de

profondeur (pour une valeur de comparaison de 62 mg/kg : valeur maximale du bruit de fond de l'usine de Lacq établie en 2009) ;

- de mercure (Hg) avec une concentration mesurée de 2,8 mg/kg au droit du sondage LA022.06-1 entre 0,3 et 0,9 m de profondeur (pour une valeur de comparaison de 1,96 mg/kg : valeur maximale du bruit de fond de l'usine de Lacq établie en 2009) ;

- de zinc (Zn) avec une concentration mesurée de 1100 mg/kg au droit du sondage LA022.06-1 entre 1,3 et 2 m de profondeur (pour une valeur de comparaison de 930 mg/kg : valeur maximale du bruit de fond de l'usine de Lacq établie en 2009).

dans les eaux de surface :

- de benzène toluène éthylbenzène xylènes (BTEX) en amont (1,2 mg/kg) et aval du site (1,9 mg/kg).

dans les sédiments :

- d'hydrocarbures totaux (HCT) avec des teneurs comprises entre 600 et 780 mg/kg ;

- de cuivre (Cu) avec une valeur maximale mesurée de 71 mg/kg en amont immédiat du site.

dans les eaux souterraines :

- de composés métalliques (valeur en arsenic de 43 µg/L supérieure à la valeur seuil de bon état des masses d'eau de 10 µg/L) ;

- de benzène toluène éthylbenzène xylènes (BTEX) avec des teneurs inférieures à la limite des eaux brutes destinées à la consommation humaine ;

- d'hydrocarbures totaux (HCT) avec des teneurs inférieures à la limite des eaux brutes destinées à la consommation humaine.

Un impact hors site n'a pas été observé en dehors des mesures sur les eaux souterraines réalisées aux piézomètres en dehors de l'emprise du site.

Des travaux de réhabilitation sont prévus afin de rendre le site compatible à un usage agricole.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

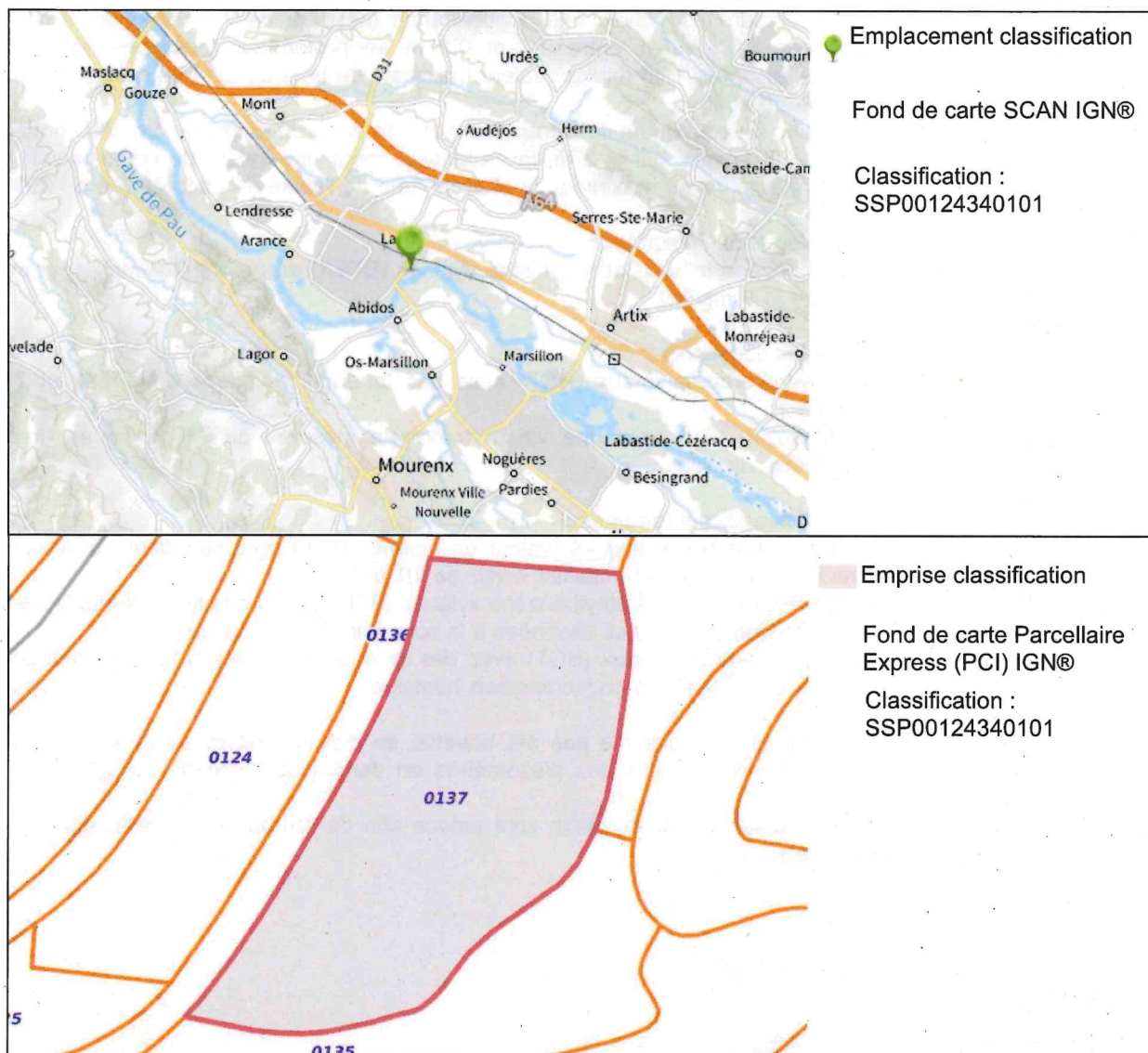
Documents associés : Non renseigné

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Lacq	1	AI	0137	64

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
(Web Mercator) :

Long. : -69174.79143380554, Lat. : 5374171.724760973

Superficie estimée :

4173 m<sup>2</sup>

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))  
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche  
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Nouvelle – Aquitaine**

Service Environnement Industriel  
Département Risques Chroniques

Pau, le 09 JUIN 2022

Affaire suivie par :

**Sonia COMPANY**

Tél. : 05 49 55 63 79

Courriel : [consultation-epci-sis.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultation-epci-sis.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

à

Destinataires in fine

**Objet :** Consultation relative aux projets de modifications de Secteurs d'Information sur les Sols  
**PJ :** Projets de SIS entrant dans le périmètre de votre EPCI

La protection de la santé des populations vis-à-vis des risques liés aux pollutions historiques des sols est une priorité. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a créé le dispositif des secteurs d'information sur les sols pour conserver la mémoire des sites pollués qui pourraient présenter des risques pour la santé, notamment en cas de changement d'usage.

Une troisième vague de secteurs d'informations sur les sols ont été créés par arrêté préfectoral et mise en ligne depuis 2019<sup>1</sup>. Les SIS ont été annexés ou sont en cours d'être annexés aux documents d'urbanisme.

La présence d'un secteur d'information sur les sols sur un terrain impose à un porteur de projet d'aménagement la réalisation d'une étude de sols et la détermination de mesures de gestion de la pollution afin de garantir la compatibilité du projet d'aménagement et des usages avec l'état des sols. Une attestation justifiant le respect de ces dispositions devra être jointe au moment du dépôt du permis de construire.

Comme je vous l'avais évoqué dans mon courrier du 5 février 2018, la liste des secteurs d'information sur les sols doit être actualisée régulièrement.

Une troisième vague de créations ou de modifications de fiches vient d'être lancée, et a permis d'identifier 19 sites concernés à l'échelle régionale, dont 7 à l'échelle du département, répondant à la définition fixée par l'article L.125-6 du code de l'environnement. Les sites dont les fiches sont jointes à ce courrier sont susceptibles d'entrer dans le dispositif à l'échelle du périmètre de votre Établissement Public de Coopération Intercommunale.

1. <https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/sis-secteur-dinformation-sur-les-sols/donnees#/>

Conformément à l'article L. 125-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous consulter sur les projets de secteurs d'information sur les sols pour votre territoire. Vous trouverez, en pièces jointes, les fiches pour les secteurs d'information sur les sols pré-identifiés sur votre territoire.

**Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire part de votre avis sous 2 mois**, délai fixé au I de l'article R. 125-44 du code de l'environnement. Après ce délai, votre avis sera réputé favorable. Je vous remercie d'adresser votre avis **par courriel à l'adresse suivante :**  
**[consultation-epci-sis.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultation-epci-sis.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)**.

**Pour tout envoi de fichiers volumineux, je vous remercie d'utiliser la plateforme sécurisée**  
**<http://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr>**

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by a horizontal line that extends to the right and then curves back up to cross the top of the 'E'.

Eric SPITZ